

ATSEM (h/f)

Offre n° 0063250716000866

Publiée le 16/07/2025



Synthèse de l'offre

Employeur : COMMUNE DE PROMPSAT

Lieu de travail : MAIRIE 63200 PROMPSAT, Prompsat (Puy-de-Dôme)

Poste à pourvoir le : 29/08/2025

Date limite de candidature : 15/08/2025

Type d'emploi : Emploi permanent - vacance d'emploi

Motif de vacance du poste

Poste vacant suite à une cessation de fonction de l'agent précédemment sur le poste

Détails de l'offre

Famille de métiers : Education, animation et jeunesse > Accompagnement éducatif

Grade(s) recherché(s) : ATSEM principal de 1ère classe

Métier(s) : [Agent d'accompagnement à l'éducation de l'enfant](#)

Ouvert aux contractuels : Oui, à titre dérogatoire par rapport aux candidatures de fonctionnaires ([Art. L332-8 disposition 3 ou 4 du code général de la fonction publique](#))

Un contractuel peut être recruté sur ce poste car il s'agit d'un poste dans une collectivité de petite taille. Le contrat proposé ne peut excéder trois ans, renouvelable dans la limite d'une durée maximale de six ans.

Temps de travail : Temps non complet, 31h00 hebdomadaire

Télétravail : Non

Descriptif de l'emploi :

L'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles assiste le personnel enseignant pour la réception, l'animation et l'hygiène des très jeunes enfants, prépare et met en état de propreté les locaux et le matériel servant directement aux enfants. En tant que membre de la communauté éducative, il peut être chargé de la surveillance des très jeunes enfants dans les cantines. Il peut aussi avoir des missions d'accueil de loisirs en dehors du domicile parental des très jeunes enfants. En outre, il peut assister les enseignants dans les classes ou établissements accueillant des enfants handicapés

Missions / conditions d'exercice :

1 - Activités principales :

- accueillir avec l'enseignant des enfants et des parents ou substituts parentaux ;
- aider l'enfant dans l'acquisition de l'autonomie ;
- surveiller la sécurité et l'hygiène des enfants ;
- assister l'enseignant dans la préparation et/ou l'animation des activités pédagogiques ;
- aménager et entretenir des locaux et des matériaux destinés aux enfants ;
- transmettre les informations ;

- participer aux projets éducatifs.

2 - Activités spécifiques :

- Lors du temps de restauration scolaire : encadrer les enfants au cours du repas ; mettre en place des activités adaptées au temps du midi.
- Prendre en charge les enfants avant et après le repas, avant et après l'école.
- Accompagner les enfants à la sieste.
- Participer aux temps périscolaires et extrascolaires.

Profils recherchés :

- Etre Diplômé du CAP petite enfance.
- Etre titulaire du concours d'ATSEM.

- SAVOIRS :

- * Permettre le développement de l'enfant à partir de 2 ans (capacités motrices, socio-affectives et cognitives).
- * Respecter les principes élémentaires d'hygiène et de sécurité.
- * Favoriser l'éveil des enfants en proposant avec l'enseignante des techniques de jeux et des projets éducatifs.
- * Maîtriser parfaitement les techniques d'utilisation des produits phytosanitaires.

- SAVOIR-FAIRE :

- * Accompagner l'enfant dans ses apprentissages quotidiens.
- * Aider à l'acquisition de l'autonomie.
- * Assurer la sécurité des enfants.
- * Appliquer les règles d'hygiène et de sécurité.
- * Mettre en oeuvre des techniques de jeux et des activités.
- * Entretien et vérifier les locaux et le matériel mis à disposition des enfants.

- SAVOIR-ETRE :

- * Ecouter.
- * Savoir gérer les conflits.
- * Savoir communiquer.
- * Disposer d'un sens de l'organisation.
- * Etre autonome, responsable, discret, patient.

Contact et modalités de candidature

Contact : 0473633283

Informations complémentaires :

Candidature par courrier à l'attention de Monsieur le Maire 1 Rue du Peyroux 63200 PROMPSAT ou par e-mail à mairie.prompsat@wanadoo.fr

Adresse de l'employeur : COMMUNE DE PROMPSAT

>MAIRIE 63200 PROMPSAT

63200 PROMPSAT

Travailleurs handicapés

Conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le code général de la fonction publique. À titre dérogatoire, les candidats bénéficiant d'une reconnaissance de qualité de travailleur handicapé peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.